

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2020

18 septembre 2007

SOMMAIRE

4terra S.A.	96916	Luxembourg Investcare S.A.	96923
Acotel Participations S.A.	96926	Luxembourg Transport Organisation S.à r.l.	96917
Altinvest S.A.	96928	Maglear Limited S.A.	96922
Avalon Holding S.A.	96960	Market 2000 SA	96922
Avant Investment S.A.	96930	Marnix S.A.	96922
Axius European CLO S.A.	96916	Mavico Holding S.A.	96921
B.A.F. SA (Bureau Administratif et Finan- cier)	96927	MC Person International S.A.	96921
Bastian Print Solutions S.A.	96918	MDO Holding S.A.	96923
BCT Finance S.à r.l.	96915	Medial European Communications Hold- ing S.A.	96921
Brand Management & Promotion S.A. ...	96955	Media.Net S.A.	96920
Caramba S.à.r.l.	96957	Medimagicom S.A.	96920
Centaur International Holdings S.A.	96960	Mediplan G.m.b.H.	96916
Chauffage Eecherschmelz S.A.	96929	Melk Finance S.A.	96920
Clama S.A.	96925	Metals & Technology S.A.	96919
Clichy Holding S.A.H.	96954	Miltec S.à r.l.	96928
Clichy Holding S.A.H.	96915	Mosto S.A.	96919
C.R.Q. S.A.	96928	MSREF V Universe S.à r.l.	96915
East West Express	96918	Mumiah Holding S.A.	96919
EQT Mezzanine SSP S.à r.l.	96914	Myosotis S.A.	96918
E-village S.A.	96929	NBG Luxembourg Holding S.A.	96927
Gelins	96927	OCM / Nordenia Opps Luxembourg S.C.A.	96915
Gesco Holding S.A.	96925	One-Two-Three Holding S.A.	96926
Go Life S.à r.l.	96914	Residimmo S.A.	96917
Graphit Sàrl	96958	Royale Neuve V S.à r.l.	96960
HSBC European Infrastructure Invest- ments 1	96959	S.A. Kraeizgaass	96929
Huwa S. à r.l.	96917	Sharkfin S.A.	96956
Interpillar S.A.	96925	Tresi Holding S.à r.l.	96915
J&E Investments S.à r.l.	96917	United in Sports Management S.à r.l.	96939
Labrea Holding S.A.	96924	Velox Holdco S.à r.l.	96939
La Languette S.à r.l.	96914	W@rm.Up S.A.	96918
La Nice S.A.	96924	Warner Chilcott Intermediate (Luxem- bourg) S.à r.l.	96916
Laperle S.A.	96924	Worldwide International Trade	96954
Lunetterie S.à r.l.	96926		
Lussert S.A.	96923		

EQT Mezzanine SSP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 48.700,00.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 109.650.

Le nom de l'associé unique EQT MEZZANINE LIMITED est désormais le suivant:

- EQT EXPANSION CAPITAL I LIMITED

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007095785/1649/16.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2007, réf. LSO-CH02336. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070107628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2007.

Go Life S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5808 Fentange, 3, rue Jean Baptiste Stiff.

R.C.S. Luxembourg B 110.930.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 23 juillet 2007.

Pour la société

M^e M. Decker

Notaire

Référence de publication: 2007095814/241/13.

(070107139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2007.

La Languette S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7333 Steinsel, 71, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 129.295.

EXTRAIT

Il est constaté que suite à deux cessions de parts sociales sous seing privé en date du 15 juin 2007, les cinquante-quatre mille (54.000) parts sociales représentatives du capital social sont détenues comme suit:

1.- La société à responsabilité limitée GEOPLAN II S.à r.l, avec siège social à L-7333 Steinsel, 71, rue des Prés, vingt-sept mille parts sociales	27.000
2.- La société à responsabilité limitée FELIX GIORGETTI S.à r.l, avec siège social à L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret, vingt-sept mille parts sociales	27.000
Total: cinquante-quatre mille parts sociales	54.000

Les cessions de parts sociales prémentionnées sont approuvées conformément à l'article 7 des statuts et les gérants les considèrent comme dûment signifiées à la société, conformément à l'article 1690 du code civil et à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales.

Les cessionnaires sont propriétaire des parts sociales leur cédées à partir de la date des cessions.

Pour extrait conforme

LA LANGUETTE S.à r.l.

C. Konrath / M. Giorgetti

Gérant technique / Gérant technique

Référence de publication: 2007095842/231/25.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2007, réf. LSO-CG11223. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070107571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2007.

MSREF V Universe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 9.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 91.628.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 31 mai 2007.

M. Schaeffer
Notaire

Référence de publication: 2007095793/5770/13.

(070107465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2007.

OCM / Nordenia Opps Luxembourg S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 15, rue Louvigny.
R.C.S. Luxembourg B 114.637.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 31 mai 2007.

M. Schaeffer
Notaire

Référence de publication: 2007095796/5770/12.

(070107461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2007.

**BCT Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Tresi Holding S.à r.l.).**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 129.835.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 31 juillet 2007.

P. Bettingen
Notaire

Référence de publication: 2007095819/202/13.

(070107105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2007.

Clichy Holding S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 32.487.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue le 12 juillet 2007

Résolutions

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité,
- de nommer Monsieur Joseph Winandy comme Président du Conseil d'Administration.

Pour copie conforme
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007095828/1172/16.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2007, réf. LSO-CH02144. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070107022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2007.

Axius European CLO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 110.995.

Les statuts coordonnés de la société au 27 juillet 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 8 août 2007.

M. Lecuit
Notaire

Référence de publication: 2007095822/243/13.

(070107100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2007.

Warner Chilcott Intermediate (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 105.415.

Extrait des résolutions de l'associé unique prises en date du 3 avril 2007

1. La démission du gérant, M. Anthony Bruno, a été acceptée.
2. Mme. Izumi Hara, administrateur de sociétés, né le 30 novembre 1959 à Tokyo (Japon), domiciliée professionnellement à 100 Enterprise Drive, Rockaway, New Jersey (Etats-Unis d'Amérique), a été nommée comme nouveau gérant de la Société pour une durée indéterminée.

Pour WARNER CHILCOTT INTERMEDIATE (LUXEMBOURG) S.à r.l.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007095820/6341/17.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2007, réf. LSO-CG10441. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070107210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2007.

Mediplan G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 14, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 30.738.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007095841/1276/12.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2007, réf. LSO-CG12013. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070107131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2007.

4terra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5241 Sandweiler, 56, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 110.535.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007095846/1276/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2007, réf. LSO-CH01439. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070107125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2007.

L.T.O., Luxembourg Transport Organisation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3394 Roeser, 59, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 94.769.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007095843/1276/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2007, réf. LSO-CH01442. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070107128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2007.

Residimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.
R.C.S. Luxembourg B 86.526.

Par la présente, je vous informe de ma volonté de démissionner des fonctions d'administrateur que j'occupe au sein de votre société, avec effet immédiat au jour de la présente.

Luxembourg, le 23 juillet 2007.

M. B. Wingerter De Santeul.

Référence de publication: 2007095845/1268/12.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2007, réf. LSO-CG11694. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070107157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2007.

Huwa S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 44, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 103.862.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007095848/1276/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2007, réf. LSO-CH01426. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070107122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2007.

J&E Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 15.800,00.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 114.849.

EXTRAIT

Il résulte de décisions prises par les associés de J & E INVESTMENTS S.à r.l. (la Société) du 29 juin 2007 que M. Steven R. Shearer, ayant son adresse professionnelle au 717, North Harwood Street, 75201 Dallas, Texas, USA, a été nommé en tant que gérant indépendant.

Pour extrait sincère et conforme

J & E INVESTMENTS S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007095806/5499/18.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2007, réf. LSO-CG06134. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070107287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2007.

East West Express, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 44, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 48.182.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007095853/1276/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2007, réf. LSO-CH01404. - Reçu 16 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070107115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2007.

W@rm.Up S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 44, route d'Esh.
R.C.S. Luxembourg B 87.248.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007095851/1276/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2007, réf. LSO-CH01407. - Reçu 16 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070107117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2007.

Bastian Print Solutions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 19, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 108.391.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007095854/1276/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2007, réf. LSO-CH01400. - Reçu 16 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070107112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2007.

Myosotis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 63.403.

Par décision du Conseil d'Administration, lors de la réunion du 13 mars 2007 et conformément aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915, il a été décidé de nommer:

GORDALE MARKETING LIMITED, 4, Andrea Zakou, Egkomi, P.C. 2404, Nicosia, Cyprus
aux fonctions de commissaire aux comptes, en remplacement de TOWERBEND LIMITED démissionnaire, avec effet au 3 décembre 2006.

La présente cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 13 mars 2007.

Pour MYOSOTIS S.A.

Signature

Référence de publication: 2007096343/744/18.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2007, réf. LSO-CH00087. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070107737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

Mumiah Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 73.254.

Par décision du Conseil d'Administration, lors de la réunion du 13 mars 2007 et conformément aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915, il a été décidé de nommer:

GORDALE MARKETING LIMITED, 4, Andrea Zakou Egkomi, P.C. 2404 Nicosia, Cyprus
aux fonctions de commissaire aux comptes, en remplacement de TOWERBEND LIMITED démissionnaire, avec effet au 3 décembre 2006.

La présente cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 13 mars 2007.

Pour MUMIAH HOLDING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007096344/744/18.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2007, réf. LSO-CH00084. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070107739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

Mosto S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 84.877.

Par décision du Conseil d'Administration, lors de la réunion du 13 mars 2007 et conformément aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915, il a été décidé de nommer:

GORDALE MARKETING LIMITED, 4, Andrea Zakou, Egkomi, P.C. 2404, Nicosia, Cyprus
aux fonctions de commissaire aux comptes, en remplacement de TOWERBEND LIMITED démissionnaire, avec effet au 3 décembre 2006.

La présente cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 13 mars 2007.

Pour MOSTO S.A.

Signature

Référence de publication: 2007096345/744/18.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2007, réf. LSO-CH00081. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070107741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

Metals & Technology S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 70.886.

Par décision du Conseil d'Administration, lors de la réunion du 13 mars 2007 et conformément aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915, il a été décidé de nommer:

GORDALE MARKETING LIMITED, 4, Andrea Zakou Egkomi, P.C. 2404 Nicosia, Cyprus
aux fonctions de commissaire aux comptes, en remplacement de TOWERBEND LIMITED démissionnaire, avec effet au 3 décembre 2006.

La présente cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 13 mars 2007.

Pour METALS & TECHNOLOGY S.A.

Signature

Référence de publication: 2007096347/744/18.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2007, réf. LSO-CH00076. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070107743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

Melk Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 86.914.

Par décision du Conseil d'Administration, lors de la réunion du 13 mars 2007 et conformément aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915, il a été décidé de nommer:

GORDALE MARKETING LIMITED, 4, Andrea Zakou, Egkomi, P.C. 2404, Nicosia, CYPRUS
aux fonctions de commissaire aux comptes, en remplacement de TOWERBEND LIMITED démissionnaire, avec effet au 3 décembre 2006.

La présente cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 13 mars 2007.

Pour MELK FINANCE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007096348/744/18.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2007, réf. LSO-CH00074. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070107746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

Medimagicom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 93.517.

Par décision du Conseil d'Administration, lors de la réunion du 13 mars 2007 et conformément aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915, il a été décidé de nommer:

GORDALE MARKETING LIMITED, 4, Andrea Zakou Egkomi, P.C. 2404 Nicosia, Cyprus
aux fonctions de commissaire aux comptes, en remplacement de TOWERBEND LIMITED démissionnaire, avec effet au 3 décembre 2006.

La présente cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 13 mars 2007.

Pour MEDIMAGICOM S.A.

Signature

Référence de publication: 2007096349/744/18.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2007, réf. LSO-CH00072. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070107748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

Media.Net S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 66.077.

Par décision du Conseil d'Administration, lors de la réunion du 13 mars 2007 et conformément aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915, il a été décidé de nommer:

GORDALE MARKETING LIMITED, 4, Andrea Zakou Egkomi, P.C. 2404 Nicosia, Cyprus
aux fonctions de commissaire aux comptes, en remplacement de TOWERBEND LIMITED, démissionnaire, avec effet au 3 décembre 2006.

La présente cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 13 mars 2007.

Pour MEDIA.NET S.A.

Signature

Référence de publication: 2007096351/744/18.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2007, réf. LSO-CH00018. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070107750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

Medial European Communications Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 62.142.

Par décision du Conseil d'Administration, lors de la réunion du 13 mars 2007 et conformément aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915, il a été décidé de nommer:

GORDALE MARKETING LIMITED, 4, Andrea Zakou Egkomi, P.C. 2404 Nicosia, Cyprus
aux fonctions de commissaire aux comptes, en remplacement de TOWERBEND LIMITED, démissionnaire, avec effet au 3 décembre 2006.

La présente cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 13 mars 2007.

Pour *MEDIAL EUROPEAN COMMUNICATIONS HOLDING S.A.*

Signature

Référence de publication: 2007096352/744/18.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2007, réf. LSO-CH00066. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070107753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

MC Person International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 74.191.

Par décision du Conseil d'Administration, lors de la réunion du 13 mars 2007 et conformément aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915, il a été décidé de nommer:

GORDALE MARKETING LIMITED, 4, Andrea Zakou, Egkomi, P.C. 2404, Nicosia, Cyprus
aux fonctions de commissaire aux comptes, en remplacement de TOWERBEND LIMITED démissionnaire, avec effet au 3 décembre 2006.

La présente cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 13 mars 2007.

Pour *MC PERSON INTERNATIONAL S.A.*

Signature

Référence de publication: 2007096357/744/18.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2007, réf. LSO-CH00057. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070107765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

Mavico Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 39.946.

Par décision du Conseil d'Administration, lors de la réunion du 13 mars 2007 et conformément aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915, il a été décidé de nommer:

GORDALE MARKETING LIMITED, 4, Andrea Zakou, Egkomi, P.C. 2404, Nicosia, Cyprus
aux fonctions de commissaire aux comptes, en remplacement de TOWERBEND LIMITED démissionnaire, avec effet au 3 décembre 2006.

La présente cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 13 mars 2007.

Pour *MAVICO HOLDING S.A.*

Signature

Référence de publication: 2007096359/744/18.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2007, réf. LSO-CH00055. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070107768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

Marnix S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 58.360.

Par décision du Conseil d'Administration, lors de la réunion du 12 mars 2007 et conformément aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915, il a été décidé de nommer:

GORDALE MARKETING LIMITED, 4, Andrea Zakou, Egkomi, P.C. 2404, Nicosia, Cyprus
aux fonctions de commissaire aux comptes, en remplacement de TOWERBEND LIMITED démissionnaire, avec effet au 3 décembre 2006.

La présente cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 12 mars 2007.

Pour MARNIX S.A.

Signature

Référence de publication: 2007096362/744/18.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2007, réf. LSO-CH00052. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070107773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

Market 2000 SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 82.365.

Par décision du Conseil d'Administration, lors de la réunion du 12 mars 2007 et conformément aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915, il a été décidé de nommer:

GORDALE MARKETING LIMITED, 4, Andrea Zakou, Egkomi, P.C. 2404, Nicosia, Cyprus
aux fonctions de commissaire aux comptes, en remplacement de TOWERBEND LIMITED démissionnaire, avec effet au 3 décembre 2006.

La présente cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 12 mars 2007.

Pour MARKET 2000 SA.

Signature

Référence de publication: 2007096363/744/18.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2007, réf. LSO-CH00051. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070107774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

Maglear Limited S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 72.377.

Par décision du Conseil d'Administration, lors de la réunion du 12 mars 2007 et conformément aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915, il a été décidé de nommer:

GORDALE MARKETING LIMITED, 4, Andrea Zakou, Egkomi, P.C. 2404, Nicosia, Cyprus
aux fonctions de commissaire aux comptes, en remplacement de TOWERBEND LIMITED démissionnaire, avec effet au 3 décembre 2006.

La présente cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 12 mars 2007.

Pour MAGLEAR LIMITED S.A.

Signature

Référence de publication: 2007096367/744/18.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2007, réf. LSO-CH00043. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070107777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

MDO Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 62.745.

Par décision du Conseil d'Administration, lors de la réunion du 13 mars 2007 et conformément aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915, il a été décidé de nommer:

GORDALE MARKETING LIMITED, 4, Andrea Zakou Egkomi, P.C. 2404 Nicosia, Cyprus
aux fonctions de commissaire aux comptes, en remplacement de TOWERBEND LIMITED démissionnaire, avec effet au 3 décembre 2006.

La présente cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 13 mars 2007.

Pour MDO HOLDING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007096355/744/18.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2007, réf. LSO-CH00060. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070107762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

Lussert S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 70.866.

Par décision du Conseil d'Administration, lors de la réunion du 12 mars 2007 et conformément aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915, il a été décidé de nommer:

GORDALE MARKETING LIMITED, 4, Andrea Zakou, Egkomi, P.C. 2404, Nicosia, Cyprus
aux fonctions de commissaire aux comptes, en remplacement de TOWERBEND LIMITED démissionnaire, avec effet au 3 décembre 2006.

La présente cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 12 mars 2007.

Pour LUSSERT S.A.

Signature

Référence de publication: 2007096371/744/18.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2007, réf. LSO-CH00039. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070107781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

Luxembourg Investcare S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 82.928.

Par décision du Conseil d'Administration, lors de la réunion du 12 mars 2007 et conformément aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915, il a été décidé de nommer:

GORDALE MARKETING LIMITED, 4, Andrea Zakou, Egkomi, P.C. 2404, Nicosia, Cyprus
aux fonctions de commissaire aux comptes, en remplacement de TOWERBEND LIMITED démissionnaire, avec effet au 3 décembre 2006.

La présente cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 12 mars 2007.

Pour LUXEMBOURG INVESTCARE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007096369/744/18.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2007, réf. LSO-CH00042. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070107779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

Laperle S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 48.126.

Par décision du Conseil d'Administration, lors de la réunion du 9 mars 2007 et conformément aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915, il a été décidé de nommer:

GORDALE MARKETING LIMITED, 4, Andrea Zakou, Egkomi, P.C. 2404, Nicosia, Cyprus
aux fonctions de commissaire aux comptes, en remplacement de TOWERBEND LIMITED démissionnaire, avec effet au 3 décembre 2006.

La présente cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 9 mars 2007.

Pour LAPERLE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007096372/744/18.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2007, réf. LSO-CH00036. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070107783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

La Nice S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 79.076.

Par décision du Conseil d'Administration, lors de la réunion du 9 mars 2007 et conformément aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915, il a été décidé de nommer:

GORDALE MARKETING LIMITED, 4, Andrea Zakou, Egkomi, P.C. 2404, Nicosia, Cyprus
aux fonctions de commissaire aux comptes, en remplacement de TOWERBEND LIMITED démissionnaire, avec effet au 3 décembre 2006.

La présente cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 9 mars 2007.

Pour LA NICE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007096374/744/18.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2007, réf. LSO-CH00034. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070107784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

Labrea Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 89.731.

Par décision du Conseil d'Administration, lors de la réunion du 9 mars 2007 et conformément aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915, il a été décidé de nommer:

GORDALE MARKETING LIMITED, 4, Andrea Zakou, Egkomi, P.C. 2404, Nicosia, Cyprus
aux fonctions de commissaire aux comptes, en remplacement de TOWERBEND LIMITED démissionnaire, avec effet au 3 décembre 2006.

La présente cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 19 mars 2007.

Pour LABREA HOLDING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007096377/744/18.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2007, réf. LSO-CH00021. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070107786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

Interpillar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 62.189.

Par décision du Conseil d'Administration, lors de la réunion du 8 mars 2007 et conformément aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915, il a été décidé de nommer:

GORDALE MARKETING LIMITED, 4, Andrea Zakou, Egkomi, P.C. 2404 Nicosia, Cyprus
aux fonctions de commissaire aux comptes, en remplacement de TOWERBEND LIMITED démissionnaire, avec effet au 3 décembre 2006.

La présente cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 8 mars 2007.

Pour INTERPILLAR S.A.

Signature

Référence de publication: 2007096384/744/18.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2007, réf. LSO-CH00028. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070107796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

Gesco Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1343 Luxembourg, 9, Montée de Clausen.
R.C.S. Luxembourg B 60.317.

Par décision du Conseil d'Administration, lors de la réunion du 6 mars 2007 et conformément aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915, il a été décidé de nommer:

GORDALE MARKETING LIMITED, 4, Andrea Zakou, Egkomi, P.C. 2404, Nicosia, Cyprus
aux fonctions de commissaire aux comptes, en remplacement de INTERNATIONAL MOCO SERVICES S.A. démissionnaire, avec effet au 3 décembre 2006.

La présente cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 6 mars 2007.

Pour GESCO HOLDING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007096389/744/18.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2007, réf. LSO-CH00252. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070107799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

Clama S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 75.601.

Par décision du Conseil d'Administration, lors de la réunion du 28 février 2007 et conformément aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915, il a été décidé de nommer:

GORDALE MARKETING LIMITED, 4, Andrea Zakou, Egkomi, P.C. 2404, Nicosia, Cyprus
aux fonctions de commissaire aux comptes, en remplacement de TOWERBEND LTD démissionnaire, avec effet au 3 décembre 2006.

La présente cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 28 février 2007.

Pour CLAMA S.A.

Signature

Référence de publication: 2007096393/744/18.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2007, réf. LSO-CH00017. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070107807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

Acotel Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 75.742.

Par décision du Conseil d'Administration, lors de la réunion du 26 février 2007 et conformément aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915, il a été décidé de nommer:

GORDALE MARKETING LIMITED, 4, Andrea Zakou, Egkomi, P.C. 2404, Nicosia, Cyprus
aux fonctions de commissaire aux comptes, en remplacement de TOWERBEND LTD démissionnaire, avec effet au 3 décembre 2006.

La présente cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 26 février 2007.

Pour ACOTEL PARTICIPATIONS S.A.

Signature

Référence de publication: 2007096396/744/18.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2007, réf. LSO-CH00013. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070107809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

Lunetterie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4344 Esch-sur-Alzette, 4, rue Saint Vincent.
R.C.S. Luxembourg B 72.848.

Hiermit möchte ich das Arbeitsverhältnis fristgerecht zum 30. April 2007 kündigen.

Ich danke für die gute Zusammenarbeit.

Trier, den 22. März 2007.

C. Lüttgen.

Référence de publication: 2007096411/7966/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2007, réf. LSO-CG10201. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070108374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

One-Two-Three Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R.C.S. Luxembourg B 84.169.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue au siège social en date du 30 juillet 2007

L'Assemblée Générale a décidé de renouveler les mandats des administrateurs suivants:

- M^e Paul Mousel, Maître en Droit, having his professional address at 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg;

- M^e Guy Harles, Maître en Droit, having his professional address at 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg;

- M^e Ute Bräuer, Maître en Droit, having her professional address at 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg;

et du Commissaire:

THEMIS AUDIT LIMITED, établie et ayant son siège social à Road Town, Tortola, British Virgin Islands, enregistrée auprès du Registrar of International Business Companies sous le numéro IBC n^o 300728.

jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle appelée à statuer sur les comptes de la société au 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2007.

MERCURIA SERVICES

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007096427/1005/24.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2007, réf. LSO-CH02540. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070108158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

Gelins, Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 53.199.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale qui s'est tenue le 25 mai 2007 à 11.00 heures

L'Assemblée générale ordinaire a pris les résolutions suivantes:

- L'Assemblée décide de renommer comme Administrateurs:

1. M. Pierre Metzler, Director
2. M. Georges Gudenburg, Director
3. M. Jacques Reckinger, Director
4. M. Claude Weber, Director

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2008 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social de 2007.

- L'Assemblée décide de renouveler le mandat du réviseur d'entreprises indépendant, KPMG AUDIT Sàrl jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2008 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social de 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007096443/4685/24.

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2007, réf. LSO-CH03147. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070107764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

B.A.F. SA (Bureau Administratif et Financier), Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 11, avenue Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 109.539.

J'ai le regret de vous présenter ma démission avec effet immédiat de mon mandat d'administrateur et d'administrateur-délégué de votre société.

Luxembourg, le 30 juin 2007.

M^e G. Krieger.

Référence de publication: 2007096409/1157/12.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2007, réf. LSO-CG11885. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070108433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

NBG Luxembourg Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 81.459.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle du 30 avril 2007

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires renouvelle, pour une période de un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Annuelle d'avril 2008, les mandats d'Administrateurs de Messieurs Georges Papoutsis, Dimitris Papaioannou, Vangelis Sofos et Yannis Katsouridis.

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires renouvelle, pour une période de un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Annuelle d'avril 2008, le mandat de commissaire de PricewaterhouseCoopers.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-VL LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007096415/3451/18.

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2007, réf. LSO-CH03248. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070108347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

Miltec S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 128.547.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 18 juillet 2007:

1. Accepter la démission de Graça Da Conceição Colman comme gérant de la société, à compter du 18 juillet 2007.
2. Nommer Klaus Beeskow, né le 14 août 1946 à Schwerin (Allemagne), demeurant professionnellement au 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, comme nouveau gérant de la société, à compter du 18 juillet 2007.

Luxembourg, le 18 juillet 2007.

Pour MILTEC Sàrl

K. Beeskow

Gérant

Référence de publication: 2007096439/759/18.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2007, réf. LSO-CG11539. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070107745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

Altinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R.C.S. Luxembourg B 76.312.

Résolutions prises lors du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg en date du 10 juillet 2007

L'Assemblée a décidé de nommer, en qualité de nouvel administrateur et administrateur-délégué, Maître Camille Froidevaux, avocat, domicilié professionnellement au 20, rue J. Sénebier, CH -1211 Genève, Suisse, né le 13 décembre 1945 à Le Noirmont (Jura), Suisse, et ce jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2007.

LUXFIDUCIA S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007096446/1629/18.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2007, réf. LSO-CH02357. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070107778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

C.R.Q. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 80.865.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 29 juin 2007

Suite à la démission de Monsieur Marco Sterzi, administrateur, né le 10 novembre 1964 à Milan (Italie) résident à Luxembourg, avec effet au 29 juin 2007, l'assemblée décide de nommer pour la période expirant à l'assemblée qui se tiendra en 2009:

- Monsieur John Troisfontaines, expert-comptable, né à Verviers, le 16 mars 1974 et résident à L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007096507/1142/18.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2007, réf. LSO-CG08422. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070108440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

E-village S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 147.126,00.**

Siège social: L-1278 Luxembourg, 5, rue Tony Bourg.
R.C.S. Luxembourg B 88.210.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire reportée des Actionnaires tenue à Luxembourg le 24 avril 2007, enregistré à Luxembourg le 2 juillet 2007 sous la référence LSO CG/00285

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de Messieurs Paul Ensch et Daniel Miltgen pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice se clôturant le 31 décembre 2007.

L'Assemblée renouvelle le mandat de Commissaire de HRT REVISION pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice se clôturant le 31 décembre 2007.

Fait et signé à Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007096460/2296/18.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2007, réf. LSO-CH02113. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070107863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

Chauffage Eecherschmelz S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 737.180,00.**

Siège social: L-1278 Luxembourg, 5, rue Tony Bourg.
R.C.S. Luxembourg B 87.228.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire reportée des actionnaires tenue à Luxembourg le 24 avril 2007, enregistré à Luxembourg le 2 juillet 2007 sous la référence LSO CG/00308

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de Messieurs, Paul Ensch, Marc Spautz, pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice se clôturant le 31 décembre 2007.

L'Assemblée renouvelle le mandat de commissaire de PricewaterhouseCoopers pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice se clôturant le 31 décembre 2007.

Fait et signé à Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Référence de publication: 2007096461/2296/18.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2007, réf. LSO-CH02114. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070107868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

S.A. Kraeizgaass, Société Anonyme.**Capital social: EUR 115.940,00.**

Siège social: L-1278 Luxembourg, 5, rue Tony Bourg.
R.C.S. Luxembourg B 94.867.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue à Luxembourg le 22 mai 2007, enregistré à Luxembourg le 2 juillet 2007 sous la référence LSO CG/00289

L'Assemblée renouvelle le mandat de Messieurs Armand Loesch, Pierre Trausch, Constant Kieffer en tant qu'administrateurs, pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice se clôturant le 31 décembre 2007.

L'Assemblée renouvelle le mandat de commissaire de HRT REVISION pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice se clôturant le 31 décembre 2007.

Fait et signé à Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007096462/2296/18.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2007, réf. LSO-CH02115. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070107874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

Avant Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 130.378.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the eighteenth of July.

Before Maître Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

ASSA & GEORGES S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 107.572, having its registered office at 30, Grand-rue, L-1660 Luxembourg,

represented by its manager Mr François Georges, chartered accountant, with professional address at L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

Such appearing party, represented as aforementioned, has requested the officiating notary to enact the following articles of incorporation (the Articles) of a company, which it declares to establish as follows:

Art. 1. Form and Name. There exists a limited company (société anonyme) under the name of AVANT INVESTMENT S.A. (the Company).

The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or several shareholders (the Shareholders). The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

Art. 2. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (Luxembourg).

It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the Board of the Company (the Board) or, in the case of a Sole Director (the Sole Director) by a decision of the Sole Director.

Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting (as defined below) adopted in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in article 21 below.

Art. 4. Corporate objects. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprise in Luxembourg or abroad and may render such enterprises every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The Company may borrow in any form and may issue bonds and debentures.

In general, the Company may adopt any control and supervisory measures and carry out any operation which it may deem necessary in the accomplishment and development of its purposes, remaining always however within the limits established by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act 1915).

Art. 5. Share capital. The subscribed share capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) consisting of three hundred and ten (310) shares with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

The Company' subscribed share capital may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in article 21 below.

Art. 6. Shares. The shares may be registered or bearer shares, at the option of the Shareholder, except those shares for which the law prescribes registered form.

The Company's shares may be issued, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

Art. 7. Transfer of shares. The transfer of shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the Shareholder(s) of the Company, such declaration of transfer has to be dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

Art. 8. Meetings of the Shareholders of the Company. In the case of a Sole Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one Sole Shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

In the case of a plurality of Shareholders, any regularly constituted meeting of the Shareholders of the Company (the General Meeting) shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

The annual General Meeting is held on the first Monday of the month of December at 2.00 p.m. at the Company's registered office, or at any other place to be specified in the convening notices. If such day is a legal holiday the annual General Meeting will be held on the next following business day.

Any Shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the Shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the Shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 9. Notice, quorum, powers of attorney and convening notices. The notice periods and quorum provided for by law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote.

Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed.

If all the Shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

The Shareholders may vote in writing (by way of a ballot paper) on resolutions submitted to the General Meeting provided that the written voting bulletins include (1) the name, first name, address and the signature of the relevant Shareholder, (2) the indication of the shares for which the Shareholder will exercise such right, (3) the agenda as set forth in the convening notice and (4) the voting instructions (approval, refusal, abstention) for each point of the agenda. The original voting bulletins must be received by the Company 72 (seventy-two) hours before the relevant General Meeting.

Art. 10. Management. In these Articles, any reference to the Board shall be a reference to the Sole Director (as defined below) (in the case that the Company has only one director) as long as the Company has only one Shareholder.

For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only who does not need to be a Sole Shareholder of the Company (Sole Director). Where the Company has more than one Shareholder, the Company shall be managed by a Board composed of at least three (3) directors who need not be Shareholders of the Company. In that case, the General Meeting must appoint at least 2 (two) new directors in addition to the then existing Sole Director. The director(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

When a legal person is appointed as a director of the Company (the Legal Entity), the Legal Entity must designate a permanent representative (représentant permanent) who will represent the Legal Entity as Sole Director or as member of the Board in accordance with article 5bis of Companies Act 1915.

The director(s) shall be elected by the General Meeting. The Shareholders of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the General Meeting.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next General Meeting. In the absence of any remaining directors, a General Meeting shall promptly be convened by the statutory auditor and held to appoint new directors.

Art. 11. Meetings of the Board. The Board shall appoint a chairman (the Chairman) among its members and may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of the resolutions passed at the General Meeting or of the resolutions passed by the Sole Shareholder. The Chairman will preside at all meetings of the Board and any General Meeting. In his/her absence, the General Meeting or the other members of the Board (as the case may be) will appoint another Chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the directors present or by proxy at such meeting.

The Board shall meet upon call by the Chairman or any two directors at the place indicated in the notice of meeting which shall be in Luxembourg.

Written notice of any meeting of the Board shall be given to all the directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature and the causes of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed, of each member of the Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed, another director as his or her proxy.

Any director may participate in a meeting of the Board by conference call, visio conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the directors can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The Board can deliberate and act validly only if at least the majority of the Company's directors is present or represented at a meeting of the Board. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall not have a casting vote.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing, provided such resolution is preceded by a deliberation between the directors by such means as is, for example, described under paragraph 6 of this article 11. Such resolution shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed, manually or electronically by means of an electronic signature which is valid under Luxembourg law, by each and every director. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Article 11 does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Director.

Art. 12. Minutes of meetings of the Board or of resolutions of the Sole Director. The resolutions passed by the Sole Director are documented by written minutes held at the Company's registered office.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman or a member of the Board who presided at such meeting. The minutes relating to the resolutions taken by the Sole Director shall be signed by the Sole Director.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, any two members of the Board or the Sole Director (as the case may be).

Art. 13. Powers of the Board. The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest, including the power to transfer, assign or dispose of the assets of the Company in accordance with the Companies Act 1915. All powers not expressly reserved by the Companies Act 1915 or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.

Art. 14. Delegation of powers. The Board may appoint a person (délégué à la gestion journalière), either a Shareholder or not, or a member of the Board or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

The Board may appoint a person, either a Shareholder or not, either a director or not, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as member of the Board. This permanent representative will act with all discretion, but in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as member of the Board of any such entity.

The Board is also authorised to appoint a person, either director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 15. Binding signatures. The Company shall be bound towards third parties in all matters (including the daily management) by (i) the joint signatures of any two directors of the Company or (ii) in the case of a Sole Director, the sole signature of the Sole Director or (iii) the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.

Art. 16. Conflict of interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such

other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following annual General Meeting. This paragraph does not apply for so long as the Company has a Sole Director.

For so long as the Company has a Sole Director, the minutes of the General Meeting shall set forth the transactions entered into by the Company and the Sole Director and in which the Sole Director has an opposite interest to the interest of the Company.

The two preceding paragraphs do not apply to resolutions of the Board or the Sole Director concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company of which are entered into on arm's length terms.

Art. 17. Statutory auditor(s). The Company's operations are supervised by one or more statutory auditors. Their mandate may not exceed six years.

Art. 18. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the 1st of July of each year and shall terminate on the 30th of June of the following year.

Art. 19. Allocation of profits. From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (tender cent) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 above.

The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act 1915.

Art. 20. Dissolution and liquidation. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in article 21 below. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator (s).

Art. 21. Amendments. These Articles may be amended, from time to time, by an extraordinary General Meeting, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Companies Act 1915.

Art. 22. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Act 1915 and of the modifying Acts.

Transitory provisions

The first business year begins today and ends on 30 June 2008.

The first annual General Meeting will be held in 2008.

Subscription

The Articles of the Company having thus been established, the party appearing, ASSA & GEORGES S.à r.l., prenamed, hereby declares to subscribe three hundred and ten (310) shares representing the total share capital of the Company.

The shares have been paid up by the Shareholder to the extent of 38.71% by payment in cash, so that the sum of twelve thousand euros (EUR 12,000.-) paid by the Shareholder is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary.

Statement - Costs

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by article 26 of the Companies Act 1915 have been fulfilled.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately evaluated at two thousand euro (EUR 2,000.-).

Resolutions of the shareholder

The above named party, representing the whole of the subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The number of directors is set at 3 (three) directors, and that of the auditors at 1 (one).

2. The following persons are appointed as directors:

- Mr François Georges, chartered accountant, born on 20 March 1967 at Luxembourg, residing professionally at L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

- Mr Edouard Georges, legal advisor, born on 10 February 1968 at Luxembourg, residing professionally at L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

- Mr Ahmed Mechacti, chartered accountant, born on 3 July 1968 at Fez (Morocco), residing professionally at L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

The mandate of the Directors will expire after the Annual Meeting of Shareholders of 2012.

3. A public limited company, COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE D'EXPERTISE ET DE REVISION COMPTABLE in summary CLERC, established in L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer, (R.C.S. Luxembourg B 92.376), is elected as statutory auditor.

The mandate of the statutory auditor will expire after the Annual Meeting of Shareholders of 2012.

4. The address of the registered office of the Company is at 30, Grand-rue, L-1660 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing person and in case of divergences between English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, the said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix huit juillet.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

ASSA & GEORGES S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107.572, ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue,

représentée par son gérant, à savoir Monsieur François Georges, expert comptable, avec adresse professionnelle à L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts (ci-après, les Statuts) d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et qu'elle a arrêté comme suit:

Art. 1^{er}. Forme - Dénomination. Il est établi une société anonyme sous la dénomination de AVANT INVESTMENT S.A. (ci-après, la Société).

La Société peut avoir un Actionnaire Unique (l'«Actionnaire Unique») ou plusieurs actionnaires (les Actionnaires). La société ne pourra pas être dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg).

Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du Conseil d'Administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un Administrateur Unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée de la Société. La Société est constituée pour une période illimitée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 21 ci-après.

Art. 4. Objet social. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou toutes autres manières.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée (la Loi sur les Sociétés de 1915).

Art. 5. Capital Social. Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le capital social souscrit de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 21 ci-après.

Art. 6. Actions. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'Actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Art. 7. Transfert des Actions. Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre de(s) Actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions, d'autres instruments de transfert, dans lesquels les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, jugés suffisants par la Société.

Art. 8. Réunions de l'assemblée des Actionnaires de la Société. Dans l'hypothèse d'un Actionnaire Unique, ce dernier aura tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale sera une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un Actionnaire Unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'Actionnaires, toute Assemblée Générale de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le premier lundi du mois de décembre à 14.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Tout Actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, visio-conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les Actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les Actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 9. Délais de convocation, quorum, procurations, avis de convocation. Les délais de convocation et quorum requis par la loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque Actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des Actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, par câble, par télégramme, par télex ou par courrier muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, une autre personne comme mandataire.

Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Les Actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un bulletin de vote) sur les projets de résolutions soumis à l'Assemblée Générale à la condition que les bulletins de vote incluent (1) les nom, prénom adresse et signature des Actionnaires, (2) l'indication des actions pour lesquelles l'Actionnaire exercera son droit, (3) l'agenda tel que décrit dans la convocation et (4) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) pour chaque sujet de l'agenda. Les bulletins de vote originaux devront être envoyés à la Société 72 (soixante-douze) heures avant la tenue de l'Assemblée Générale.

Art. 10. Administration de la Société. Dans ces Statuts, toute référence au Conseil d'Administration sera une référence à l'Administrateur Unique (tel que défini ci-après) (dans l'hypothèse où la Société n'a qu'un seul administrateur) tant que la Société a un Actionnaire Unique.

Tant que la Société n'a qu'un Actionnaire Unique, la Société peut être administrée par un Administrateur Unique seulement qui n'a pas besoin d'être l'Actionnaire Unique de la Société (l'Administrateur Unique). Si la Société a plus d'un Actionnaire, la Société sera administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois (3) administrateurs, lesquels ne seront pas nécessairement Actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'Assemblée Générale doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'Administrateur Unique en place. L'Administrateur Unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la Personne Morale conformément à l'article 51 bis de la Loi sur les Sociétés de 1915.

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'Assemblée Générale. Les Actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale de la Société. En l'absence d'administrateur disponible, l'Assemblée Générale devra être rapidement réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Art. 11. Réunion du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration doit nommer un président (le Président) parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des décisions de l'Assemblée Générale ou de l'Actionnaire Unique. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale. En son absence, l'Assemblée Générale ou les autres membres du Conseil d'Administration, le cas échéant, nommeront un président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des administrateurs présents ou par procuration à la réunion en question.

Les réunions du Conseil d'Administration seront convoquées par le Président ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du Conseil d'Administration et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courrier muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter au Conseil d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courrier muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise un autre administrateur comme son mandataire.

Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du Conseil d'Administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du Conseil d'Administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du Conseil d'Administration est retransmise en direct et (iv) les membres du Conseils d'Administration peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion du Conseil d'Administration par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'Administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce Conseil d'Administration. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion ne sera pas prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire pourvu qu'elle soit précédée par une délibération entre administrateurs par des moyens tels que mentionnés par exemple sous le paragraphe 6 du présent article 11. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, par tous les membres du Conseil d'Administration (résolution circulaire). La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

L'article 11 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 12. Procès-verbal de réunion du Conseil d'Administration et des résolutions de l'Administrateur Unique. Les résolutions prises par l'Administrateur Unique seront inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le Président, ou bien par un membre du Conseil d'Administration qui préside une telle assemblée. Les procès-verbaux des résolutions prises par l'Administrateur Unique seront signés par l'Administrateur Unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, deux membres du Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, le cas échéant.

Art. 13. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la

Société, et notamment le pouvoir de transférer, céder et disposer des actifs de la Société conformément à la Loi sur les Sociétés de 1915. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 14. Délégation de pouvoirs. Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, Actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

Le Conseil d'Administration peut nommer une personne, Actionnaire ou non, administrateur ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du Conseil d'Administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du Conseil d'Administration de toute telle entité.

Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 15. Signatures autorisées. La Société sera engagée, en toutes circonstances (y compris dans le cadre de la gestion journalière), vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou (ii) en cas d'Administrateur Unique par sa signature unique ou (iii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 16. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Ce paragraphe ne s'applique pas tant que la Société est gérée par un Administrateur Unique.

Tant que la Société est gérée par un Administrateur Unique, les procès-verbaux de l'Assemblée Générale devront décrire les opérations dans lesquelles la Société et l'Administrateur Unique se sont engagés et dans lesquelles l'Administrateur Unique a un intérêt opposé à celui de la Société.

Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique concernant les opérations réalisées dans le cadre ordinaire des affaires courantes de la Société lesquelles sont conclues à des conditions normales.

Art. 17. Commissaire(s). La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 18. Exercice social. L'exercice social commencera le 1^{er} juillet de chaque année et se terminera le 30 juin de l'année suivante.

Art. 19. Affectation des Bénéfices. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

L'Assemblée Générale décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

Les dividendes pourront être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration de la Société et devront être payés aux lieu et place choisis par le Conseil d'Administration de la Société. Le Conseil d'Administration de la Société peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés de 1915.

Art. 20. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 21 ci-après. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale

décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 21. Modifications statutaires. Les présents Statuts pourront être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire, dans les conditions de quorums et de majorité requises par la Loi sur les Sociétés de 1915.

Art. 22. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi sur les Sociétés de 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 30 juin 2008.

La première Assemblée Générale annuelle sera tenue en 2008.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, la comparante, ASSA & GEORGES S.à r.l, prénommée, déclare souscrire les trois cent dix (310) actions représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces actions ont été libérées par l'Associé Unique à hauteur de 38.71% par paiement en numéraire, de sorte que le montant de douze mille euros (EUR 12.000,-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration - Estimation des frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915 et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de deux mille euros (EUR 2.000,-).

Résolutions de l'associé unique

Le comparant préqualifié, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre d'administrateurs est fixé à 3 (trois) et celui des commissaires à 1 (un).

2. Les personnes suivantes sont nommées administrateurs de la Société:

- Monsieur François Georges, expert-comptable, né le 20 mars 1967 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

- Monsieur Edouard Georges, juriste, né le 10 février 1968 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

- Monsieur Ahmed Mechachti, expert comptable, né le 3 juillet 1968 à Fez (Maroc), demeurant professionnellement à L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de la décision annuelle statutaire de l'Assemblée Générale de l'année 2012.

3. La société anonyme COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE D'EXPERTISE ET DE REVISION COMPTABLE, en abrégé CLERC, ayant son siège social à L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 92.376, est nommée commissaire.

Son mandat prendra fin à l'issue de la décision annuelle statutaire de l'Assemblée Générale de l'année 2012.

4. Le siège social de la Société est fixé au 30, Grand-rue, L-1660 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaut.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg, en l'étude de notaire soussigné.

Et après lecture faite au représentant de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Georges, J. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2007, LAC/2007/18974. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2007.

J. Baden.

Référence de publication: 2007095328/7241/496.

(070106505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2007.

United in Sports Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 113.597.

—
Extrait de l'Assemblée Générale des Associés de la Société du 29 mai 2007

En date du 29 mai 2007, le Conseil de gérance de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Madame Nicole Junkermann, de son mandat de gérant de la Société, avec effet immédiat;
- de nommer:
 - Monsieur Leonard Blavatnik, né le 14 juin 1957 à Odessa, Ukraine, résidant au 15A Kensington Palace Gardens, W8 4QG Londres, Royaume-Uni, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat, pour une durée déterminée jusqu'au 31 décembre 2010;
 - Monsieur Claude Serra, né le 6 juin 1956 à Tunis, Tunisie, résidant au 2, rue de la Baume, 75008 Paris, France, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat, pour une durée déterminée jusqu'au 31 décembre 2010;
 - Monsieur Juan Antonio Samaranch, né le 1^{er} novembre 1959 à Barcelone, Espagne, résidant au 6, Henares, 28002 Madrid, Espagne, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat, pour une durée déterminée jusqu'au 31 décembre 2010;
 - Madame Anne Farlow, née le 25 août 1965 à Belfast, Irlande, résidant au 23 Brunswick Gardens, W8 4AW Londres, Royaume-Uni, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat, pour une durée déterminée jusqu'au 31 décembre 2010;
 - Monsieur Han-Fei Lin, né le 22 mars 1964 à Taipei, Taiwan, résidant au 799 Chung Cheng Road, F19-1 Chung Ho City, Taiwan, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat, pour une durée déterminée jusqu'au 31 décembre 2010;
 - SOCEF, une société anonyme, régie selon les lois de Suisse, ayant son siège social au 38 Stampfenbachstrasse, 8006 Zürich, Suisse, enregistrée au Swiss trade and companies' register, Suisse, sous le numéro CH-020.3.910.108-1, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat, pour une durée déterminée jusqu'au 31 décembre 2010;
 - de modifier la durée du mandat de gérant de la Société, Monsieur Robert Louis-Dreyfus pour une durée déterminée jusqu'au 31 décembre 2015.

Depuis cette date le Conseil de gérance de la Société est composé des personnes suivantes:

- Monsieur Robert Louis-Dreyfus
- SOCEF
- Monsieur Leonard Blavatnik
- Monsieur Claude Serra
- Monsieur Juan Antonio Samaranch
- Madame Anne Farlow
- Monsieur Han-Fei Lin

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2007.

UNITED IN SPORTS MANAGEMENT S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007095915/250/44.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2007, réf. LSO-CG11869. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070107165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2007.

Velox Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 43.012.500,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 129.921.

—
In the year two thousand and seven, on the sixteenth day of July.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared the following:

BRIDGEPOINT CAPITAL (NOMINEES) LIMITED, having its registered office at 30 Warwick Street, London W1B 5AL, United Kingdom, registered at the Trade register of England under the number 03139614 (the «Shareholder»),

represented by Mr Nicolas Gauzès, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 12 July 2007.

The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration. The Shareholder has requested the undersigned notary to document that the Shareholder is the sole shareholder of the société à responsabilité limitée VELOX HOLDCO S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-), having its registered office at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Joseph Elvinger, notary, on 20 June 2007, not yet published in the Mémorial C, the articles of incorporation of which have not yet been amended, and in the process of registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (the «Company»).

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. To create classes of shares to be denominated class A1 ordinary shares, class A2 ordinary shares, class A3 ordinary shares, class A4 ordinary shares, class A5 ordinary shares, class B1 preferred shares, class B2 preferred shares, class B3 preferred shares, class B4 preferred shares and class B5 preferred shares, having the rights and privileges attached thereto pursuant to the proposed restatement of the Company's articles of incorporation and to subsequently convert the one hundred and twenty-five (125) existing shares of the Company with a nominal value of one hundred euros (EUR 100.-) into two thousand five hundred (2,500) class A1 ordinary shares, two thousand five hundred (2,500) class A2 ordinary shares, two thousand five hundred (2,500) class A3 ordinary shares, two thousand five hundred (2,500) class A4 ordinary shares and two thousand five hundred (2,500) class A5 ordinary shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

2. To increase the corporate capital by an amount of forty-three million euros (EUR 43,000,000.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) to forty-three million twelve thousand five hundred euros (EUR 43,012,500.-).

3. To issue two million (2,000,000) new class A1 shares, two million (2,000,000) new class A2 shares, two million (2,000,000) new class A3 shares, two million (2,000,000) new class A4 shares, two million (2,000,000) new class A5 shares, six million six hundred thousand (6,600,000) class B1 shares, six million six hundred thousand (6,600,000) class B2 shares, six million six hundred thousand (6,600,000) class B3 shares, six million six hundred thousand (6,600,000) class B4 shares and six million six hundred thousand (6,600,000) class B5 shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

4. To accept subscription for these newly issued shares and to accept payment in full of the nominal value of such new shares by a contribution in kind.

5. To fully restate the articles of incorporation of the Company without amending the corporate object clause notably to reflect the creation of classes of shares and the rights attached thereto and the capital increase.

6. Miscellaneous.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to create classes of shares to be denominated class A1 ordinary shares, class A2 ordinary shares, class A3 ordinary shares, class A4 ordinary shares, class A5 ordinary shares, class B1 preferred shares, class B2 preferred shares, class B3 preferred shares, class B4 preferred shares and class B5 preferred shares having the rights and privileges attached thereto pursuant to the proposed restatement of the Company's articles of incorporation and to subsequently convert the one hundred and twenty-five (125) existing shares of the Company with a nominal value of one hundred euros (EUR 100.-) into two thousand five hundred (2,500) class A1 ordinary shares, two thousand five hundred (2,500) class A2 ordinary shares, two thousand five hundred (2,500) class A3 ordinary shares, two thousand five hundred (2,500) class A4 ordinary shares two thousand five hundred (2,500) class A5 ordinary shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

Second resolution

The Shareholder resolved to increase the corporate capital by an amount of forty-three million euros (EUR 43,000,000) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) to forty-three million twelve thousand five hundred euros (EUR 43,012,500.-).

Third resolution

The Shareholder resolved to issue two million (2,000,000) new class A1 shares, two million (2,000,000) new class A2 shares, two million (2,000,000) new class A3 shares, two million (2,000,000) new class A4 shares, two million (2,000,000) new class A5 shares, six million six hundred thousand (6,600,000) class B1 shares, six million six hundred thousand (6,600,000) class B2 shares, six million six hundred thousand (6,600,000) class B3 shares, six million six hundred thousand (6,600,000) class B4 shares and six million six hundred thousand (6,600,000) class B5 shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

Fourth resolution

Subscription - Payment

There now appeared BRIDGEPOINT CAPITAL (NOMINEES) LIMITED, prenamed, represented by Mr Nicolas Gauzès, prenamed by virtue of the above mentioned proxy (the «Subscriber»).

The Subscriber declared to subscribe for two million (2,000,000) new class A1 shares, two million (2,000,000) new class A2 shares, two million (2,000,000) new class A3 shares, two million (2,000,000) new class A4 shares, two million (2,000,000) new class A5 shares, six million six hundred thousand (6,600,000) class B1 shares, six million six hundred thousand (6,600,000) class B2 shares, six million six hundred thousand (6,600,000) class B3 shares, six million six hundred thousand (6,600,000) class B4 shares and six million six hundred thousand (6,600,000) class B5 shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each and to make payment in full for such new shares by a contribution in kind consisting of loans made to the Company (the «Contribution in Kind»).

The Contribution in Kind represents a net contribution in an aggregate amount of forty-three million euros (EUR 43,000,000.-).

Proof of the ownership by the Subscriber of the Contribution in Kind has been given to the undersigned notary.

The Subscriber acting through his duly appointed attorney in fact declared that the Contribution in Kind is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of the Contribution to the Company without any restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution in Kind to the Company.

The Subscriber acting through his duly appointed attorney in fact further stated that a report has been drawn up by the Board of Managers, wherein the Contribution so contributed is described and valued. The person appearing produced that report, the conclusions of which read as follows:

«Pursuant to the above retained valuation methodology, the Contribution paid to the Company amounts to EUR 43,000,000.- and is at least equal to the total nominal value of the two million (2,000,000) new class A1 shares, two million (2,000,000) new class A2 shares, two million (2,000,000) new class A3 shares, two million (2,000,000) new class A4 shares, two million (2,000,000) new class A5 shares, six million six hundred thousand (6,600,000) class B1 shares, six million six hundred thousand (6,600,000) class B2 shares, six million six hundred thousand (6,600,000) class B3 shares, six million six hundred thousand (6,600,000) class B4 shares and six million six hundred thousand (6,600,000) class B5 shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) to be issued by the Company.»

That report after having been initialled by the notary and the appearing person will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

Fifth resolution

The general meeting of shareholders resolved to fully restate the articles of incorporation of the Company without amending the corporate object clause notably to reflect the creation of classes of shares and the rights attached thereto and the capital increase, which articles shall forthwith read as follows:

Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is established a société à responsabilité limitée (the «Company») governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code and by the present articles of incorporation (the «Articles of Incorporation»).

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name of VELOX HOLDCO S.à r.l.

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the city of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the city of Luxembourg by a resolution of the Managers or of the Board of Managers as applicable.

Branches or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolutions of the Managers or of the Board of Managers as applicable.

In the event that in the view of the Managers or, if applicable, of the Board of Managers extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, it (they) may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Managers or the Board of Managers, as relevant.

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition and holding of interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings including, as well as the administration, development and management of such holdings.

The Company may provide any financial assistance to the undertakings forming part of the group of which the Company is a member such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or similar debt instruments.

The Company may carry out any transactions, whether commercial or financial, which are directly or indirectly connected with its object at the exclusion of any banking activity.

In general the Company may carry out any operation which it may deem useful or necessary in the accomplishment and the development of its corporate purpose.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved by decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting voting with the quorum and majority rules provided by law or by these articles.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Capital. The issued capital of the Company is set at forty-three million twelve thousand five hundred euros (EUR 43,012,500.-) divided into two million two thousand five hundred (2,002,500) class A1 ordinary shares, two million two thousand five hundred (2,002,500) class A2 ordinary shares, two million two thousand five hundred (2,002,500) class A3 ordinary shares, two million two thousand five hundred (2,002,500) class A4 ordinary shares, two million two thousand five hundred (2,002,500) class ordinary A5 shares, six million six hundred thousand (6,600,000) class preferred B1 shares, six million six hundred thousand (6,600,000) class B2 preferred shares, six million six hundred thousand (6,600,000) class B3 preferred shares, six million six hundred thousand (6,600,000) class B4 preferred shares and six million six hundred thousand (6,600,000) class B5 shares.

Each issued share has a nominal value of one euro (EUR 1.-) and is fully paid up and has such rights and obligations as set out in the present Articles if Incorporation.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation of the Company and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The single shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a single shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the law, in view of their immediate cancellation.

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of shares including by the cancellation of one or more entire classes of shares through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such class(es), provided that (i) the class B1 preferred shares, class B2 preferred shares, class B3 preferred shares, class B4 preferred shares and class B5 preferred shares shall be redeemed before any redemption of any of the class A1 ordinary shares, class A2 ordinary shares, class A3 ordinary shares, class A4 ordinary shares and class A5 ordinary shares and shall be redeemed in the following order, first, all class B5 preferred shares, second, all class B4 preferred shares, third, all class B3 preferred shares, fourth all class B2 preferred shares, fifth all class B1 preferred shares, then (ii) the class A1 ordinary shares, class A2 ordinary shares, class A3 ordinary shares, class A4 Ordinary shares and class A5 ordinary shares shall be redeemed in the following order, first, all class A5 ordinary shares, second, all class A4 ordinary shares, third, all class A3 ordinary shares, fourth all class A2 ordinary shares, fifth all class A1 ordinary shares; Such repurchase and cancellation of shares may occur upon receipt of any income on or any partial or full disposal of an investment asset by the Company, and without prejudice to any other forms of distribution. The price at which the relevant shares shall be redeemed in

such circumstances shall reflect the fair market value of such shares taking into consideration the specific economic rights upon dividend distributions attached to such shares as set out in article 24.

Art. 8. Rights and duties attached to the shares. Each share entitles its holder to one vote at the general meetings of the shareholders.

The rights of each share to any profit are described in article 24 of the present Articles of Incorporation.

The rights of each share to any liquidation profit are described in article 25 of the present Articles of Incorporation.

Art. 9. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Board of managers, Statutory auditors

Art. 10. Managers. The Company shall be managed and administered by one or several managers who need not be shareholder(s) themselves (the «Manager(s)»). If the Company is managed by two (2) Managers, they shall jointly manage the Company, or, in the event that more than two (2) Managers are actually appointed, they shall form a board of managers (the «Board of Managers») composed of at least three members who need not be shareholders themselves.

The Manager(s) will be elected by the single shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine the duration of his (their) mandate (and their number), and he (they) will hold office until his (their) successor(s) is (are) elected. The Manager(s) is (are) re-eligible, but he (they) may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders' meeting. The single shareholder or the shareholders may decide to appoint one or several class A managers (the «Class A Managers») and one or several class B managers (the «Class B Managers»).

Art. 11. Meetings of the Board of Managers. The Board of Managers will appoint from among its members a chairman (the «Chairman»). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and of the shareholders.

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two Managers so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers and of the shareholders (if any), except that in his absence the Board of Managers may appoint another Manager and the general meeting of shareholders may appoint any other person as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting. Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least twenty-four hours' written notice of board meetings shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by the consent in writing of each Manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers. Every Board meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the board of Managers by appointing in writing, by fax, by telegram or any similar means of communication, any other Manager of the Company, whatever his class, if any, as his proxy.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of at least two Managers holding office, provided that in the event there are Class A and Class B Managers such quorum shall be further met only provided that at least one Class A Manager as well as one Class B Manager shall be present or represented. Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

In case of urgency, a written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 12. Minutes of Meetings of the Board of Managers. The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman and by the secretary (if any) or by any two members of the Board of Managers.

Art. 13. Powers of the Managers. The Board of Managers, or the Manager(s), as the case may be, are vested with the broadest powers (except for those powers which are expressly reserved by law or by the Articles of Incorporation to the single shareholder or to the general meeting of shareholders) to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by law or by the Articles of Incorporation to the single shareholder or the general meeting of shareholders are in the competence of the Board of Managers or the Manager(s), as the case may be.

Art. 14. Delegation of Powers. The Board of Managers or the Manager(s), as the case may be, may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

Art. 15. Conflict of Interests - Indemnification. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the Board of Managers such personal interest, and such transaction and such Manager's interest therein shall be reported to the single shareholder or to the next general meeting of shareholders.

The Company shall indemnify any Manager or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is the shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 16. Representation of the Company. The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Manager or by the joint signatures of any two Manager(s) if more than one Manager have been appointed or by the joint signatures or sole signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Manager (s) or the Board of Managers, but only within the limits of such power.

However, if the single shareholder or the shareholders have appointed one or several Class A Managers and one or several Class B Managers, the Company will be bound towards third parties by the joint signature of at least one Class A Manager and one Class B Manager or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Board of Managers, within the limits of such power.

Art. 17. Statutory Auditors. The supervision of the operations of the Company may be, and shall be in the cases provided by law, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors, if any, will be elected by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate, and they will hold office until their successors are elected.

At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re election, but they may be removed at any time, with or without cause, by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be.

Chapter IV. Meeting of shareholders

Art. 18. General Meeting of Shareholders. If the Company is composed of one single shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10th, 1915, are not applicable to that situation.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Board of Managers to the shareholders by any means of communication allowing for the transmission of a written text. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and transmit it by any means of communication allowing for the transmission of a written text it to the Company.

Unless there is only one single shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with Luxembourg law by the Board of Managers, subsidiarily, by the auditor or, more subsidiarily, by shareholders representing half the corporate capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by fax or telegram as his proxy another person who need not be a shareholder.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if circumstances of force majeure so require.

Art. 19. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Board of Managers by law or the Articles of Incorporation, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 20. Annual General Meeting. The annual general meeting, to be held only in case the Company has more than 25 shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the second Wednesday of June at 10.00 a.m.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 21. Procedure, Vote. Any resolution whose purpose is to amend the present Articles of Incorporation or whose adoption is subject by virtue of these Articles of Incorporation or, as the case may be, the law to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the capital.

Except as otherwise required by law or by the present Articles of Incorporation, all other resolutions will be taken by shareholders representing at least half of the capital.

One vote is attached to each share.

Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman or by any member of the Board of Managers.

Chapter V. Financial year, Distribution of profits

Art. 22. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December in every year.

Art. 23. Adoption of Financial Statements. At the end of each financial year, the accounts are closed, the Board of Managers draws up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the law.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the single shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than 25 shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 24. Appropriation of Profits. From the net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The single shareholder or the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

In any year in which the Company resolves to make dividend distributions, drawn from net profits and from available reserves, including share premium, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

- the holders of class B1 preferred shares shall be entitled to receive cumulative dividend distributions with respect to each year (pro-rata temporis) in an amount not less than twelve per cent (12%) of the shares' nominal value,
- the holders of class B2 preferred shares shall be entitled to receive cumulative dividend distributions with respect to each year (pro-rata temporis) in an amount not less than twelve per cent (12%) of the shares' nominal value,
- the holders of class B3 preferred shares shall be entitled to receive cumulative dividend distributions with respect to each year (pro-rata temporis) in an amount not less than twelve per cent (12%) of the shares' nominal value,
- then the holders of class B4 preferred shares shall be entitled to receive cumulative dividend distributions with respect to each year (pro-rata temporis) in an amount not less than twelve per cent (12%) of the shares' nominal value,
- then the holders of class B5 preferred shares shall be entitled to receive cumulative dividend distributions with respect to each year (pro-rata temporis) in an amount not less than twelve per cent (12%) of the shares' nominal value,
- then the holders of class A1 ordinary shares shall be entitled to receive cumulative dividend distributions with respect to each year (pro-rata temporis) in an amount equal to zero point twenty five per cent (0.25%) of the shares' nominal value,
- then the holders of class A2 ordinary shares shall be entitled to receive cumulative dividend distributions with respect to each year (pro-rata temporis) in an amount equal to zero point twenty five per cent (0.25%) of the shares' nominal value,
- then the holders of class A3 ordinary shares shall be entitled to receive cumulative dividend distributions with respect to each year (pro-rata temporis) in an amount equal to zero point twenty five per cent (0.25%) of the shares' nominal value,

- then the holders of class A4 ordinary shares shall be entitled to receive cumulative dividend distributions with respect to each year (pro-rata temporis) in an amount equal to zero point twenty five per cent (0.25%) of the shares' nominal value,

- then the holders of class A5 ordinary shares shall be entitled to receive shall be entitled to receive the remainder of all dividend distributions.

Should all the class A5 ordinary shares have been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the relevant distribution, the class A4 ordinary shares shall be entitled to receive the remainder of all dividend distributions. Should all the class A5 ordinary shares and class A4 ordinary shares have been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the relevant distribution, the class A3 ordinary shares shall be entitled to receive the remainder of all dividend distributions. Should all the class A5 ordinary shares, class A4 ordinary shares and class A3 ordinary shares have been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the relevant distribution, the class A2 ordinary shares shall be entitled to receive the remainder of all dividend distributions. Should all the class A5 ordinary shares, class A4 ordinary shares, class A3 ordinary shares and class A2 ordinary shares have been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the relevant distribution, the class A1 ordinary shares shall be entitled to receive the remainder of all dividend distributions.

Subject to the conditions fixed by law, the Board of Managers may pay out an advance payment on dividends. The Board of Managers fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. Dissolution, liquidation

Art. 25. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed equally to the holders of the shares, according to the rules of priority and proportions set in, and so as to achieve the same economic result as, article 24 for the appropriation of profits.

Chapter VII. Applicable law

Art. 26. Applicable Law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at four hundred thirty-eight thousand euro (EUR 438,000.-).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le seize juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire, de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

BRIDGEPOINT CAPITAL (NOMINEES) LIMITED, ayant son siège social au 30, Warwick Street, London W1B 5AL, United Kingdom, enregistré au Registre de Commerce d'Angleterre sous le numéro 03139614 (l'«Associé»),

représentée par M. Nicolas Gauzès, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 12 juillet 2007.

Ladite procuration restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que le comparant est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée VELOX HOLDCO S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-), ayant son siège social au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire, le 20 juin 2007, publié au Mémorial C, dont les statuts n'ont pas été modifiés et en cours d'inscription auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (la «Société»).

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Création de catégories de parts sociales dénommées parts sociales ordinaires de catégorie A1, parts sociales ordinaires de catégorie A2, parts sociales ordinaires de catégorie A3, parts sociales ordinaires de catégorie A4, parts sociales ordinaires de catégorie A5, parts sociales préférentielles de catégorie B1, parts sociales préférentielles de catégorie B2, parts sociales préférentielles de catégorie B3, parts sociales préférentielles de catégorie B4 et parts sociales préférentielles de catégorie B5, ayant les droits et privilèges qui leur sont attachés conformément à la proposition de refonte des statuts de la Société et par conséquent conversion des cent vingt-cinq (125) parts sociales existantes de la Société ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) en deux mille cinq cents (2.500) parts sociales ordinaires de catégorie A1, deux mille cinq cents (2.500) parts sociales ordinaires de catégorie A2, deux mille cinq cents (2.500) parts sociales ordinaires de catégorie A3, deux mille cinq cents (2.500) parts sociales ordinaires de catégorie A4 et deux mille cinq cents (2.500) parts sociales ordinaires de catégorie A5 ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

2. Augmentation du capital social de la société d'un montant de quarante trois millions d'euros (EUR 43.000.000,-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à quarante trois millions douze mille cinq cents euros (EUR 43.012.500,-).

3. Emission de deux millions (2.000.000) de nouvelles parts sociales de catégorie A1, deux millions (2.000.000) de nouvelles parts sociales de catégorie A2, deux millions (2.000.000) de nouvelles parts sociales de catégorie A3, deux millions (2.000.000) de nouvelles parts sociales de catégorie A4, deux millions (2.000.000) de nouvelles parts sociales de catégorie A5, six millions six cent mille (6.600.000) parts sociales de catégorie B1, six millions six cent mille (6.600.000) parts sociales de catégorie B2, six millions six cent mille (6.600.000) parts sociales de catégorie B3, six millions six cent mille (6.600.000) parts sociales de catégorie B4 et six millions six cent mille (6.600.000) parts sociales de catégorie B5, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

4. Acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales et acceptation de la libération intégrale de ces nouvelles parts sociales par un apport en nature.

5. Refonte intégrale des statuts de la Société sans cependant modifier l'objet social notamment afin de refléter la création de catégorie de parts sociales ainsi que les droits qui y sont attachés et l'augmentation de capital.

6. Divers.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé de créer des catégories de parts sociales dénommées parts sociales ordinaires de catégorie A1, parts sociales ordinaires de catégorie A2, parts sociales ordinaires de catégorie A3, parts sociales ordinaires de catégorie A4, parts sociales ordinaires de catégorie A5, parts sociales préférentielles de catégorie B1, parts sociales préférentielles de catégorie B2, parts sociales préférentielles de catégorie B3, parts sociales préférentielles de catégorie B4 et parts sociales préférentielles de catégorie B5 ayant les droits et privilèges qui leur sont attachés conformément à la proposition de refonte des statuts de la Société et par conséquent conversion des cents vingt-cinq (125) parts sociales existantes de la Société ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) en deux mille cinq cents (2.500) parts sociales ordinaires de catégorie A1, deux mille cinq cents (2.500) parts sociales ordinaires de catégorie A2, deux mille cinq cents (2.500) parts sociales ordinaires de catégorie A3, deux mille cinq cents (2.500) parts sociales ordinaires de catégorie A4 et deux mille cinq cents (2.500) parts sociales ordinaires de catégorie A5 ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quarante trois millions d'euros (EUR 43.000.000,-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à quarante-trois millions douze mille cinq cents euros (EUR 43.012.500,-).

Troisième résolution

L'Associé a décidé d'émettre deux millions (2.000.000) de nouvelles parts sociales de catégorie A1, deux millions (2.000.000) de nouvelles parts sociales de catégorie A2, deux millions (2.000.000) de nouvelles parts sociales de catégorie A3, deux millions (2.000.000) de nouvelles parts sociales de catégorie A4, deux millions (2.000.000) de nouvelles parts sociales de catégorie A5, six millions six cent mille (6.600.000) parts sociales de catégorie B1, six millions six cent mille (6.600.000) parts sociales de catégorie B2, six millions six cent mille (6.600.000) parts sociales de catégorie B3, six millions six cent mille (6.600.000) parts sociales de catégorie B4 et six millions six cent mille (6.600.000) parts sociales de catégorie B5, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

Quatrième résolution

Souscription - Paiement

Ensuite s'est présenté BRIDGEPOINT CAPITAL (NOMINEES) LIMITED précité, représenté par M. Nicolas Gauzès, agissant en vertu de la procuration prémontrée (le «Souscripteur»).

Le Souscripteur a déclaré souscrire pour deux millions (2.000.000) de nouvelles parts sociales de catégorie A1, deux millions (2.000.000) de nouvelles parts sociales de catégorie A2, deux millions (2.000.000) de nouvelles parts sociales de catégorie A3, deux millions (2.000.000) de nouvelles parts sociales de catégorie A4, deux millions (2.000.000) de nouvelles

parts sociales de catégorie A5, six millions six cent mille (6.600.000) parts sociales de catégorie B1, six millions six cent mille (6.600.000) parts sociales de catégorie B2, six millions six cent mille (6.600.000) parts sociales de catégorie B3, six millions six cent mille (6.600.000) parts sociales de catégorie B4 et six millions six cent mille (6.600.000) parts sociales de catégorie B5, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune et libérer intégralement ces nouvelles parts sociales par un apport en nature consistant dans l'apport de prêts attribués à la Société par le Souscripteur (l'«Apport en Nature»).

L'Apport en Nature représente un apport total net d'un montant de quarante-trois millions d'euros (EUR 43.000.000,-).

La preuve de la propriété par le Souscripteur de l'Apport en Nature a été rapportée au notaire soussigné.

Le Souscripteur agissant par le biais de son mandataire a déclaré que cet Apport en Nature est libre de tout privilège ou gage, selon le cas, et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de l'Apport en Nature à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport en Nature à la Société.

Le Souscripteur agissant par le biais de son mandataire a déclaré qu'un rapport a été réalisé par le Conseil de Gérance, dans lequel l'Apport en Nature a été décrit et évalué.

Le comparant a produit le prédit rapport, lequel contient les conclusions suivantes:

«Selon la méthode d'évaluation retenue, l'Apport en Nature fait à la Société s'élève à EUR 43.000.000,- et est au moins égal à la valeur nominale totale des deux millions (2.000.000) de nouvelles parts sociales de catégorie A1, deux millions (2.000.000) de nouvelles parts sociales de catégorie A2, deux millions (2.000.000) de nouvelles parts sociales de catégorie A3, deux millions (2.000.000) de nouvelles parts sociales de catégorie A4, deux millions (2.000.000) de nouvelles parts sociales de catégorie A5, six millions six cent mille (6.600.000) parts sociales de catégorie B1, six millions six cent mille (6.600.000) parts sociales de catégorie B2, six millions six cent mille (6.600.000) parts sociales de catégorie B3, six millions six cent mille (6.600.000) parts sociales de catégorie B4 et six millions six cent mille (6.600.000) parts sociales de catégorie B5, ayant chacune une valeur nominale de EUR 1,- et devant être émises par la Société.»

Ce rapport après avoir été paraphé par le notaire et le comparant restera annexé au présent acte pour être soumis aux formalités de l'enregistrement.

Cinquième résolution

L'Associé a décidé de procéder à la refonte intégrale des statuts de la Société sans en modifier l'objet social notamment afin de refléter la création des catégories de parts sociales et les droits qui y sont attachés ainsi que l'augmentation de capital et qui auront désormais la teneur suivante:

Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par l'article 1832 du Code Civil, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés. La Société adopte la dénomination VELOX HOLDCO S.à r.l.

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré dans tout autre endroit de la ville de Luxembourg par décision des Gérants ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par une décision des Gérants ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance. Au cas où les Gérants ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance estimera(en)t que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il(s) pourra (pourront) transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par les lois luxembourgeoises. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants ou le Conseil de Gérance, le cas échéant.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition et la détention de participations dans toutes sociétés ou entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, y compris notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

La Société peut employer ses fonds en investissant dans l'immobilier ou les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations ou d'instruments de dette similaires.

La société peut exercer toutes transactions, commerciales ou financières qui se rapportent, directement ou indirectement, à son objet, à l'exclusion de toute activité bancaire. La société peut de façon générale effectuer toute transaction qu'elle juge utile ou nécessaire à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par les associés, suivant les règles de quorum et de majorité prévues par la loi ou les Statuts.

Chapitre II. Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital social. Le capital émis de la Société est fixé à quarante trois millions douze mille cinq cents euros (EUR 43.012.500,-) représenté par deux millions deux mille cinq cents (2.002.500) parts sociales ordinaires de catégorie A1, deux millions deux mille cinq cents (2.002.500) parts sociales ordinaires de catégorie A2, deux millions deux mille cinq cents (2.002.500) parts sociales ordinaires de catégorie A3, deux millions deux mille cinq cents (2.002.500) parts sociales ordinaires de catégorie A4, deux millions deux mille cinq cents (2.002.500) parts sociales ordinaires de catégorie A5, six millions six cent mille (6.600.000) parts sociales préférentielles de catégorie B1, six millions six cent mille (6.600.000) parts sociales préférentielles de catégorie B2, six millions six cent mille (6.600.000) parts sociales préférentielles de catégorie B3, six millions six cent mille (6.600.000) parts sociales préférentielles de catégorie B4 et six millions six cent mille (6.600.000) parts sociales préférentielles de catégorie B5.

Chaque part sociale a une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) et est entièrement libérée et détient les droits et obligations tels que fixés dans les présents Statuts.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Parts sociales. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société ainsi qu'aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés que moyennant l'agrément de l'assemblée générale des associés représentant les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été notifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales, en vue de leur annulation immédiate.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital social. Le capital souscrit de la Société peuvent être augmentés ou réduits par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts.

Le capital social de la Société peut être réduit par suite de l'annulation de parts sociales notamment par l'annulation d'une ou plusieurs catégories de parts sociales par le biais d'un rachat ou annulation de toutes les parts sociales émises dans la catégorie en question, étant entendu que (i) les parts sociales préférentielles de catégorie B1, les parts sociales préférentielles de catégorie B2, les parts sociales préférentielles de catégorie B3, les parts sociales préférentielles de catégorie B4 et les parts sociales préférentielles de catégorie B5 seront rachetées avant tout rachat de toute part sociale de catégorie A1, part sociale de catégorie A2, part sociale de catégorie A3, part sociale de catégorie A4 et part sociale de catégorie A5 et seront rachetées dans l'ordre suivant, tout d'abord, toutes les parts sociales préférentielles de catégorie B5, deuxièmement, toutes les parts sociales préférentielles de catégorie B4, troisièmement, toutes les parts sociales préférentielles de catégorie B3, quatrièmement, toutes les parts sociales préférentielles de catégorie B2, cinquièmement, toutes les parts sociales préférentielles de catégorie B1, et ensuite (ii) les parts sociales ordinaires de catégorie A1, les parts sociales ordinaires de catégorie A2, les parts sociales ordinaires de catégorie A3, les parts sociales ordinaires de catégorie A4 et les parts sociales ordinaires de catégorie A5 sont rachetées dans l'ordre suivant, tout d'abord, toutes les parts sociales ordinaires de catégorie A5, ensuite, toutes les parts sociales ordinaires de catégorie A4, troisièmement, toutes les parts sociales ordinaires de catégorie A3, quatrièmement toutes les parts sociales ordinaires de catégorie A2 et enfin, toutes les parts sociales ordinaires de catégorie A1. Un tel rachat et annulation de parts sociales peut intervenir en cas de réception de tout revenu résultant d'une vente de toute ou partie d'un d'actif de la Société, et sans préjudice de toute autre forme de distribution. Le prix auquel les parts sociales en question pourront être rachetées dans de telles circonstances reflétera la juste valeur de marché des parts sociales en question en prenant toutefois en considération les droits économiques spécifiques attachés aux distributions de dividendes conformément aux dispositions de l'article 24 des présents Statuts.

Art. 8. Droits et obligations attachés aux parts sociales. Toute part sociale de la Société donne droit à son porteur à une voix à l'assemblée générale des associés.

Les droits de chaque part sociale de la Société aux Bénéfices sont décrits par l'article 24 des présents Statuts.

Les droits de chaque part sociale de la Société au boni de liquidation sont décrits par l'article 25 des présents Statuts.

Art. 9. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un Associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la liquidation de la Société.

Chapitre III. Conseil de gérance, Commissaires aux comptes

Art. 10. Gérants. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associé(s) ou non (le(s) «Gérant(s)»). Si la Société est gérée par deux (2) Gérants, ils exerceront un pouvoir de gérance conjoint, ou, dans l'hypothèse où plus de deux (2) Gérants seraient nommés, ils formeront un conseil de gérance (ci-après le «Conseil de Gérance») composé de trois membres au moins, associés eux-mêmes ou non.

Le(s) Gérant(s) est (seront) nommé(s) par l'associé unique ou les associés, selon le cas, qui déterminent la durée de son (leur) mandat (et leur nombre), et il(s) restera(ont) en fonction jusqu'à ce que son (leurs) successeur(s) soi(en)t élu(s). Il(s) est (sont) rééligible(s) et il(s) peu(ven)t être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou des associés.

L'associé unique ou les associés, selon le cas, pourront nommer un ou plusieurs gérants de catégorie A (les «Gérants de Catégorie A») et un ou plusieurs gérants de catégorie B (les «Gérants de Catégorie B»).

Art. 11. Réunions du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance choisira parmi ses membres un président (ci-après le «Président»). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des assemblées générales des associés.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux Gérants le demandent.

Le Président présidera toutes les assemblées générales des associés (le cas échéant) et toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre Gérant ou l'assemblée générale des associés, toute autre personne, à la majorité des personnes présentes ou représentées comme président pro tempore.

Avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les Gérants par écrit, et adressé par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence ou avec l'accord de tous ceux qui ont droit d'assister à cette réunion. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour ainsi qu'une indication des affaires à traiter. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit de chaque Gérant. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tiendra au Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance peut de temps en temps déterminer.

Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit, par télécopieur, par télégramme ou par tout autre moyen de communication, tout autre Gérant de la Société, indépendamment de sa catégorie, s'il en existe, comme son mandataire.

Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins deux des Gérants sont présents ou représentés, étant entendu toutefois qu'en cas d'existence de Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, un tel quorum ne sera rempli que pour autant qu'au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de catégorie B soient présents.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés lors de la réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalant à une présence physique à la réunion. En cas d'urgence, une décision écrite signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants.

Art. 12. Procès-verbaux des Réunions du Conseil de Gérance. Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil de Gérance ou des Gérants seront signés par le président de la réunion et par le secrétaire (s'il y en a un). Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le Président et par le secrétaire (s'il y en a un) ou par deux membres du Conseil de Gérance.

Art. 13. Pouvoirs des Gérants. Le Conseil de Gérance, ou le(s) Gérant(s), selon le cas, ont les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société (à l'exception de ceux qui sont expressément conférés par la loi ou par les Statuts à l'associé unique ou à l'assemblée générale). Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par la loi ou par les Statuts à l'associé unique ou aux associés sont de la compétence du Conseil de Gérance ou du (des) Gérant(s), le cas échéant.

Art. 14. Délégation de Pouvoirs. Le Conseil de Gérance ou le(s) Gérant(s), selon le cas, peut conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées, permanentes ou temporaires, à des personnes ou agents de son choix.

Art. 15. Conflit d'Intérêts - Indemnisation. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondé de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, membre, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions de gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le Conseil de Gérance et cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant seront portés à la connaissance de l'associé unique ou des associés au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

La Société indemniserà tout Gérant ou fondé de pouvoirs et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de gérant ou de fondé de pouvoirs de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils avaient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société est informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

Art. 16. Représentation de la Société. Vis à vis des tiers, la Société sera engagée par la signature individuelle du Gérant unique ou par la signature conjointe de deux Gérants si plus d'un Gérant ont été nommés ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le(s) Gérant(s) ou le Conseil de Gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Toutefois, si l'associé unique ou les associés ont nommé un ou plusieurs Gérants de Catégorie A ainsi que un ou plusieurs Gérants de Catégorie B, la Société sera engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B au moins ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil de Gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 17. Commissaires aux Comptes. Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être dans les cas prévus par la loi.

Le ou les commissaires aux comptes, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou des associés, selon le cas, qui déterminera leur nombre et la durée de leur mandat, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles à la fin de leur mandat et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif par décision de l'associé unique ou des associés, selon le cas.

Chapitre IV. Assemblée Générale des associés

Art. 18. Assemblée Générale des Associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le Conseil de Gérance aux associés par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblées générales conformément aux conditions fixées par la loi sur convocation par le Conseil de Gérance, ou à défaut, par le commissaire aux comptes, ou à leur défaut, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par télécopieur ou par télégramme un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure.

Art. 19. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au Conseil de Gérance en vertu de la loi ou des Statuts, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 20. Assemblée Générale Annuelle. L'assemblée générale annuelle, qui doit se tenir uniquement dans le cas où la Société comporte plus de 25 associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le deuxième mercredi de juin à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 21. Procédure - Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la loi, aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des Statuts, sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront prises par les associés représentant la moitié du capital social.

Chaque part sociale donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbal aux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président ou par un membre du Conseil de Gérance.

Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 22. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour de janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année.

Art. 23. Approbation des Comptes Annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Conseil de Gérance dresse un inventaire des biens et des dettes et établit le bilan ainsi que le compte des profits et pertes conformément à la loi.

Les comptes annuels sont soumis à l'approbation de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.

Tout associé ou son mandataire, peut prendre au siège social communication de ces documents financiers. Si la Société comporte plus de 25 associés, ce droit ne peut être exercé que pendant les quinze jours qui précèdent la date de l'assemblée générale des associés.

Art. 24. Affectation des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'associé unique ou les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividende.

Chaque année durant lesquelles la Société décide de procéder à une distribution de dividende, prélevé sur le bénéfice net et les réserves légales disponibles, en ce compris la prime d'émission, le montant alloué à cet effet devra être distribué dans l'ordre de priorité suivant:

- les détenteurs de parts sociales préférentielles de catégorie B1 sont en droit de percevoir un dividende cumulatif pour chaque année (pro rata temporis), pour un montant qui ne peut être inférieur à douze pour cent (12%) de la valeur nominale des parts sociales,

- les détenteurs de parts sociales préférentielles de catégorie B2 sont en droit de percevoir un dividende cumulatif pour chaque année (pro rata temporis), pour un montant qui ne peut être inférieur à douze pour cent (12%) de la valeur nominale des parts sociales,

- les détenteurs de parts sociales préférentielles de catégorie B3 sont en droit de percevoir un dividende cumulatif pour chaque année (pro rata temporis), pour un montant qui ne peut être inférieur à douze pour cent (12%) de la valeur nominale des parts sociales,

- ensuite les détenteurs de parts sociales préférentielles de catégorie B4 sont en droit de percevoir un dividende cumulatif pour chaque année (pro rata temporis), pour un montant qui ne peut être inférieur à douze pour cent (12%) de la valeur nominale des parts sociales,

- ensuite les détenteurs de parts sociales préférentielles de catégorie B5 sont en droit de percevoir un dividende cumulatif pour chaque année (pro rata temporis), pour un montant qui ne peut être inférieur à douze pour cent (12%) de la valeur nominale des parts sociales,

- ensuite les détenteurs de parts sociales ordinaires de catégorie A1 sont en droit de percevoir un dividende cumulatif pour chaque année (pro rata temporis), pour un montant égal à zéro virgule vingt-cinq pour cent (0,25%) de la valeur nominale des parts sociales,

- ensuite les détenteurs de parts sociales ordinaires de catégorie A2 sont en droit de percevoir un dividende cumulatif pour chaque année (pro rata temporis), pour un montant égal à zéro virgule vingt-cinq pour cent (0,25%) de la valeur nominale des parts sociales,

- ensuite les détenteurs de parts sociales ordinaires de catégorie A3 sont en droit de percevoir un dividende cumulatif pour chaque année (pro rata temporis), pour un montant égal à zéro virgule vingt-cinq pour cent (0,25%) de la valeur nominale des parts sociales,

- ensuite les détenteurs de parts sociales ordinaires de catégorie A4 sont en droit de percevoir un dividende cumulatif pour chaque année (pro rata temporis), pour un montant égal à zéro virgule vingt-cinq pour cent (0,25%) de la valeur nominale des parts sociales,

- ensuite les détenteurs de parts sociales ordinaires de catégorie A5 sont en droit de percevoir le solde des dividendes distribués.

Si toutes les parts sociales ordinaires de catégorie A5 ont été annulées suivant leurs rachats ou autrement au moment de la distribution de dividendes en question, les parts sociales de catégorie A4 sont alors en droit de percevoir le solde des dividendes distribués. Si toutes les parts sociales ordinaires de catégorie A5 et parts sociales ordinaires de catégorie A4 ont été annulées suivant leurs rachats ou autrement au moment de la distribution de dividende en question, les parts sociales de catégorie A3 sont alors en droit de percevoir le solde des dividendes distribués. Si toutes les parts sociales ordinaires de catégorie A5, parts sociales ordinaires de catégorie A4 et parts sociales ordinaires de catégorie A3 ont été annulées suivant leurs rachats ou autrement au moment de la distribution de dividende en question, les parts sociales de catégorie A2 sont alors en droit de percevoir le solde des dividendes distribués. Si toutes les parts sociales ordinaires de catégorie A5, parts sociales ordinaires de catégorie A4, parts sociales ordinaires de catégorie A3 et parts sociales ordinaires de catégorie A2 ont été annulées suivant leurs rachats ou autrement au moment de la distribution de dividende en question, les parts sociales de catégorie A1 sont alors en droit de percevoir le solde des dividendes distribués.

Sous réserve des conditions fixées par la loi, Le Conseil de Gérance peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Chapitre VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 25. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'associé unique ou les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société ainsi que tous les frais de liquidation, l'actif net sera réparti équitablement entre tous les détenteurs de parts sociales, conformément aux règles de priorité et de proportion établies et ce, de telle façon à obtenir un résultat économique identique à celui fixé par l'article 24 des Statuts concernant la répartition des bénéfices.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 26. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de ce document sont estimés à quatre cent trente-huit mille euros (EUR 438.000,-).

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. Gauzès, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2007, Relation: LAC/2007/18516. — Reçu 430.000 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007095359/211/793.

(070106677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2007.

Clichy Holding S.A.H., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 32.487.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 29 juin 2007 à 11 heures à Luxembourg

Résolutions

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'Administrateur de COSAFIN S.A. représentée par Jacques Bordet et de Monsieur Jean Quintus et Joseph Winandy.

Le mandat des Administrateurs viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2007.

- L'Assemblée renouvelle le mandat de Commissaire aux Comptes de V.O. CONSULTING LUX S.A., Clémency, celui-ci venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2007.

Extrait sincère et conforme

CLICHY HOLDING S.A.H.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007095829/1172/22.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2007, réf. LSO-CH02143. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070107020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2007.

Worldwide International Trade, Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4-6, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 99.434.

—
Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 29 juin 2007

Selon le procès-verbal d'une assemblée générale extraordinaire tenue le 29 juin 2007 au siège social de la société WORLDWIDE INTERNATIONAL TRADE il résulte que les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité par tous les actionnaires de la société:

Première résolution

L'Assemblée révoque la société GRAHAM TURNER S.A. domiciliée 4-6, rue Jean Engling L-1466 Luxembourg, RC B 51.094, du poste d'administrateur-délégué.

La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée.

Deuxième résolution

L'Assemblée révoque la société GRAHAM TURNER S.A. domiciliée 4-6, rue Jean Engling L-1466 Luxembourg, RC B 51.094, du poste d'administrateur.

La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée.

Troisième résolution

L'Assemblée nomme Monsieur Claude Karp, né le 11 octobre 1972 à Esch-sur-Alzette et domicilié à Luxembourg (L-1466) 6, rue Jean Engling, au poste d'administrateur-délégué pouvant engager la société par sa seule signature.

Le mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Claude Karp prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'année 2012 qui statuera sur les comptes de l'année 2011.

La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée.

Quatrième résolution

L'Assemblée nomme Monsieur Claude Karp, né le 11 octobre 1972 à Esch-sur-Alzette et domicilié à Luxembourg (L-1466) 6, rue Jean Engling, au poste d'administrateur.

Le mandat d'administrateur de Monsieur Claude Karp prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'année 2012 qui statuera sur les comptes de l'année 2011.

La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée.

Neuvième résolution

L'Assemblée révoque la société GRAHAM TURNER LTD domiciliée à Tortola - British Virgin Islands, (BVI), Akara Building 24 De Castro Street, Wickams Cay I, Road Town, enregistrée au Registre de Commerce de British Virgin Islands sous le numéro IBC 319166, du poste de commissaire aux comptes.

La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée.

Dixième résolution

L'Assemblée nomme la société FEGON INTERNATIONAL SA, inscrite au Registre de Commerce et de Sociétés à Luxembourg sous le numéro RC B 72.287 domiciliée à Luxembourg (L-1466) 6, rue Jean Engling, au poste de Commissaire aux Comptes.

Le mandat du Commissaire aux Comptes prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'année 2012 qui statuera sur les comptes de l'année 2011.

La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

Monsieur le secrétaire donne lecture du présent procès-verbal.

Lecture faite, les membres du bureau et les actionnaires qui en ont exprimé le désir ont signé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2007.

AA&C ASSOCIATES SA / HOLFIN WORLDWIDE SA

Actionnaire 1 / Actionnaire 2

Signature / Signature

Signature / Signature / Signature

Président / Secrétaire / Scrutateur

Référence de publication: 2007095774/2741/55.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2007, réf. LSO-CG11872C. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070107538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2007.

Brand Management & Promotion S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 115.257.

L'an deux mille sept, le dix-neuf avril.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme, BRAND MANAGEMENT & PROMOTION S.A., établie et ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie, R.C.S. Luxembourg B 115.257, constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 24 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1157 du 14 juin 2006. Les statuts n'ont pas encore été modifiés depuis.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Annalisa Ciampoli, employée privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Mademoiselle le président désigne comme secrétaire Madame Valérie Wesquy, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Valérie Wesquy, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué constate que tous les actionnaires représentant l'intégralité du capital social sont présents, respectivement représentés par fondés de procuration, ce qui résulte d'une liste de présence annexée aux présentes et signée ne varietur par les actionnaires respectivement leurs fondés de procuration ainsi que les membres du bureau.

Ladite liste restera annexée à la présente minute pour être soumise avec elle aux formalités de l'Enregistrement.

Tous les actionnaires présents ou dûment représentés déclarent renoncer à une convocation spéciale et préalable et se considèrent dûment convoqués pour avoir reçu une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui est conçu comme suit:

1. Transformation de société commerciale en société de participations financières «Soparfi» et modification subséquente des statuts;

2. Divers.

Madame le Président a ensuite mis au vote les différentes propositions de résolutions et l'assemblée a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de procéder à la transformation de la société de son statuts actuel de société commerciale en société de participations financières «Soparfi» et ceci avec effet immédiat.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 2 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'acquisition par achat ou de toute autre manière, aussi bien que le transfert par vente, échange ou autrement de titres de toutes sortes, l'emprunt, l'avance de fonds sur prêts ainsi que la gestion et le développement de ses participations.

La société pourra participer à la création et au développement de toute société ou entreprise et pourra leur accorder toute assistance. D'une manière générale, elle pourra prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et exécuter toutes opérations qu'elle jugera utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet, sans vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

La société est autorisée à ouvrir des filiales ou succursales tant au Grand-Duché qu'à l'étranger.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé la présente minute avec le notaire.

Signé: A. Ciampoli, V. Wesquy, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 20 avril 2007, REM/2007/880. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 31 mai 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007096001/5770/55.

(070107472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2007.

Sharkfin S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 46.916.

L'an deux mille sept, le vingt-cinq juillet.

Par-devant Maître Jean Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding SHARKFIN S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 3 mars 1994, publié au Mémorial C numéro 238 du 16 juin 1994. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 7 décembre 2005, publié au Mémorial C numéro 681 du 4 avril 2006.

L'assemblée est présidée par Monsieur Lionel Capiaux, employé privé, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

qui désigne comme secrétaire Madame Gabriele Eichhorn, employée privée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Faride Bentebbal, employé privé, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Réduction du capital social de CHF 4.411.203,63, par remboursement aux actionnaires, pour le ramener de CHF 4.511.203,63 à CHF 100.000,00.

5) Modifications statutaires conséquentes.

6) Divers.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III. L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. La présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes.

Première résolution

L'assemblée générale décide de réduire le capital social à concurrence de quatre millions quatre cent onze mille deux cent trois virgule soixante-trois francs suisses (4.411.203,63 CHF), pour le ramener de son montant actuel de quatre millions cinq cent onze mille deux cent trois, virgule soixante-trois francs suisses (4.511.203,63 CHF) à cent mille francs suisses (100.000,00 CHF), par remboursement aux actionnaires.

Le remboursement ne pourra se faire aux actionnaires que suivant dispositions de l'article 69 de la loi sur les sociétés.

Deuxième résolution

A la suite des résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3. (1^{er} alinéa).** Le capital social est fixé à cent mille francs suisses (100.000,00 CHF), représenté par cent (100) actions au porteur sans valeur nominale.»

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.»

Coût

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison de la présente réduction de capital, sont évalués approximativement à 1.300,00 Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: L. Capiiaux, G. Eichhorn, F. Bentebbal, J. P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2007, LAC/2007/20606. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2007.

J. P. Hencks.

Référence de publication: 2007095995/216/59.

(070107437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2007.

Caramba S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3739 Rumelange, 8, rue des Martyrs.

R.C.S. Luxembourg B 84.673.

L'an deux mille sept, le sept août.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

La société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois MASSARD PARTICIPATIONS S.à r.l., ayant son siège social à L-3739 Rumelange, 8, rue des Martyrs, inscrit au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 115.287,

ici représentée par Monsieur Raymond Massard, informaticien, né le 26 décembre 1957 à Rumelange, demeurant à L-4012 Esch-sur-Alzette, 4, rue de l'Aérodrome,

agissant en sa qualité de gérant unique de ladite société, avec pouvoir de l'engager valablement par sa seule signature en toutes circonstances.

Laquelle comparante, représentée comme indiquée ci-dessus, déclare être le seul associé suite à la cession de parts et aux résolutions ci-après spécifiées dans la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois CARAMBA S.à r.l. avec siège social à L-3739 Rumelange, 8, rue des Martyrs,

société constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Norbert Muller, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette en date du 13 novembre 2001, publié au Mémorial C numéro 438 du 19 mars 2002, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 84.673.

Ensuite la comparante, représentée comme indiquée ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social suite à la cession de parts et résolutions ci-après spécifiées, s'est considérée comme dûment convoqué à la présente assemblée et a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

La société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois MASSARD PARTICIPATIONS S.à r.l., préqualifiée, déclare que Monsieur Raymond Massard lui a cédé cent (100) parts sociales qu'il détenait dans la prédite société CARAMBA S.

à r.l., aux termes d'une cession de parts sociales reçue sous seing privé en date du 7 août 2007, dont un exemplaire demeurera annexé aux présentes pour être enregistré.

L'associé préqualifié déclare expressément considérer cette cession comme dûment signifiée à la société.

La cession a été faite contre paiement d'un montant de cent douze mille euros (EUR 112.000,-) montant qui a été payé avant la signature du présent acte et hors la présence du notaire, ce dont titre, quittance et décharge.

Le cessionnaire la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois MASSARD PARTICIPATIONS S.à r.l., préqualifiée, entrera en jouissance des parts d'intérêts cédées et en supportera toutes les charges et obligations à partir de ce jour, la cédante le subrogeant dans ses droits.

Deuxième résolution

Suite à ce qui précède, l'associé actuel décide de modifier en conséquence l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Toutes les parts sont souscrites en numéraire par l'associé unique la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois MASSARD PARTICIPATIONS S.à r.l., ayant son siège social à L-3739 Rumelange, 8, rue des Martyrs, inscrit au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 115.287.»

Frais

Les frais, dépenses, charges et rémunérations en relation avec les présentes sont tous à charge de la société.

Plus rien d'autre ne se trouvant à l'ordre du jour, les comparants ont déclaré close la présente assemblée.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant ès qualités qu'il agit, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: R. Massard, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 août 2007, Relation: EAC/2007/9640. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 9 août 2007.

B. Moutrier.

Référence de publication: 2007095993/272/56.

(070107443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2007.

Graphit Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 130.415.

— STATUTS

L'an deux mille sept, le trois août.

Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains.

A comparu:

Michel Ginsbach, designer, demeurant à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

Le comparant a requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de GRAPHIT SARL.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'une agence de publicité, communication, création conceptuelle et graphique, vente de produits publicitaires, textiles, stands de foires, développement de logiciels, achat et vente de matériels et outils se rattachant à cette activité, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) euros, représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq (125,-) euros chacune.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2007.

Souscription et libération

Les parts sociales ont intégralement été souscrites par l'associé unique.

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à sept cent cinquante (750,-) euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
- Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- Est nommé gérant, pour une durée illimitée Michel Ginsbach, designer, demeurant à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

La société est engagée par la signature individuelle du gérant.

Déclaration

En application de la loi du 11 août 1998 portant introduction de l'incrimination des organisations criminelles et de l'infraction de blanchiment au code pénal le comparant déclare être le bénéficiaire réel des fonds faisant l'objet des présentes et déclare en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants, ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Ginsbach, R. Arrensdorff.

Enregistré à Remich, le 6 août 2007, REM 2007 / 1506 — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Mondorf-les-Bains, le 9 août 2007.

R. Arrensdorff.

Référence de publication: 2007096016/218/59.

(070107393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2007.

HSBC European Infrastructure Investments 1, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 121.071.

Le bilan au 31 décembre 2006, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007095944/833/13.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2007, réf. LSO-CH01872. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070106981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2007.

Avalon Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 69.750.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 6 juin 2007 à 11.00 heures à Luxembourg

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler le mandat de Messieurs Jean Quintus, Joseph Winandy et COSAFIN S.A., administrateurs pour une période qui viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2007.

L'assemblée générale informe que Monsieur Rudolf Willems, Commissaire aux Comptes a dorénavant l'adresse suivante: 9a, Parc d'Activité Syrdall L-5365 Munsbach.

Copie certifiée conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007095823/1172/19.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2007, réf. LSO-CH02148. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070107052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2007.

Centaur International Holdings S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 39.541.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 11 juillet 2007

L'Assemblée appelle aux fonctions d'administrateur Monsieur Enzo Liotino, 28, boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg, Monsieur Gilbert Divine, 28, boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg et Monsieur Raul Marques, 28, boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg en remplacement de Madame Hedwig Verdoodt, Koekelberg (Belgique).

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

L'Assemblée nomme aux fonctions de Commissaire aux comptes la société FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A. avec siège social au, 28, boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg pour une période de quatre ans.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007095831/657/19.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2007, réf. LSO-CG10066. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070107588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2007.

Royale Neuve V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 123.472.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale tenue le 19 juillet 2007

L'Associé reçoit et prend acte de la démission de Mr Noël Didier en date du 27 avril 2007 en tant que Gérant de la Société. L'Associé le remercie pour sa collaboration et les services rendus à la Société durant son mandat.

L'Associé décide de ne pas pouvoir à son remplacement et de réduire le nombre des gérants à 2.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2007095825/1172/17.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2007, réf. LSO-CH02145. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070107043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2007.